

# 8<sup>e</sup>

# REGLEMENT

# RALLYE



**FFSA**  
COUPE DE FRANCE  
1<sup>re</sup> DIVISION  
**RALLYE**



**19 - 20**  
**SEPTEMBRE 2009**

**PAYS DE**  
**SAIN-TYRIEIX**

COUPE DE FRANCE  
1<sup>re</sup> DIVISION  
**RALLYE**  
Coefficient  
**5**



[www.rallyepaysdesaintyrieix.com](http://www.rallyepaysdesaintyrieix.com)

# REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

## LISTE DES ADRESSES

### Organisateur et secrétariat

ASA SAINT-MARTIAL  
28 rue de Villefélix  
87270 COUZEIX  
Tél : 05 55 39 47 01 Fax : 05 55 39 47 01

courriel : asa.saint.martial@wanadoo.fr  
site : www.rallyepaysdesaintyrieix.com

### Comité d'Organisation

Office du Tourisme  
Bd de l'Hôtel de Ville  
87500 SAINT-YRIEIX  
Tél : 05 55 08 20 72 Fax : 05 55 08 10 05

### Accueil des Officiels

Vendredi 18 septembre de 16H00 à 19H00  
Samedi 19 septembre de 7H30 à 12H00  
Locaux Fabrègue Duo  
Bd Marcel Roux  
87500 SAINT-YRIEIX

### Vérifications Administratives

Centre Culturel Jean Pierre Fabrègue  
Avenue de Lattre de Tassigny  
87500 SAINT-YRIEIX

### Vérifications Techniques

Parking Centre Culturel JP Fabrègue  
Avenue de Lattre de Tassigny  
87500 SAINT-YRIEIX

### Direction de Course Collège Commissaires Sportifs

Presse  
Affichage Officiel  
Locaux Fabrègue Duo  
Bd Marcel Roux  
87500 SAINT-YRIEIX

### Remise des prix

Parc du Mas  
87500 SAINT-YRIEIX

## PROGRAMME - HORAIRES

### Lundi 6 juillet 2009

- ♦Parution du règlement
- ♦Ouverture des engagements

### Lundi 7 septembre 2009

- ♦Clôture des engagements

### Samedi 12 septembre 2009

- ♦Publication du carnet d'itinéraire (road-book)

### Reconnaisances autorisées (art 6.2)

- ♦Samedi 12 et dimanche 13 septembre 2009
- ♦Jeudi 17 et vendredi 18 septembre 2009

### Mardi 15 septembre 2009

- ♦Publication de la liste des engagés et des numéros de départ (site internet du rallye)

### Samedi 19 septembre 2009

- ♦Vérifications administratives de 8H00 à 11H15  
Centre Culturel JP Fabrègue - Saint-Yrieix
- ♦Vérifications techniques de 8H15 à 11H30  
Parking Centre Culturel JP Fabrègue - Saint-Yrieix
- ♦Ouverture parc fermé de départ à 8H30  
Place de la Nation - Saint-Yrieix
- ♦1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs à 11H45  
Locaux Fabrègue Duo - bd Marcel Roux - Saint-Yrieix
- ♦Affichage des équipages admis à prendre le départ et ordre des départs à 12H45  
Parc Fermé de départ - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Départ de la 1<sup>ère</sup> étape à 14H45  
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape à 21H53  
Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Publication des résultats partiels et ordre des départs 2<sup>ème</sup> étape 30 minutes maxi. après l'arrivée du dernier concurrent  
- Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix

### Dimanche 20 septembre 2009

- ♦Départ de la 2<sup>ème</sup> étape à 08H30  
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Arrivée du rallye à 14H59  
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Vérifications finales  
Garage DUBOIS - avenue de Coussac - Saint-Yrieix
- ♦Publication des résultats 30 minutes maxi. après l'arrivée du dernier concurrent - Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Remise des prix à 17H30 : Parc du Mas à Saint-Yrieix

## **Article 1 : ORGANISATION**

L' Association Sportive Automobile SAINT-MARTIAL organise en qualité d'organisateur administratif

le 8<sup>e</sup> RALLYE du PAYS de SAINT-YRIEIX.

les 19 et 20 septembre 2009

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du Comité Régional LIMOUSIN n°11 en date du 11 mai 2009 et de la F.F.S.A. n°156 en date du 27 mai 2009.

### **Comité d'Organisation**

Président ..... Denis FABREGUE  
Vice-président ..... Michel LAROULANDIE  
Secrétaire ..... Laurent MAZAUD  
Membres ..... Jean BASBAUDOU  
Cyrille BENEZET  
Alain BONNAUD  
Julien BONNETAUD  
Gérard COEFFE  
André CUBEAU  
Jacques DUBOIS  
Jean Pierre FREMONT  
Frank IZIDI  
Brigitte LAROULANDIE  
Daniel MARSALAUD  
Hubert MILLET LAGE  
Jean François PASCAL  
Damien PIJASSOU  
Pierre Louis PUYGRENIER  
Jean VIGNAUD

### **Permanence et secrétariat du rallye**

De la date d'ouverture des engagements au vendredi 18 septembre 2009 à 12H00

ASA SAINT-MARTIAL  
28 rue de Villefélix - 87270 COUZEIX  
Tél : 05 55 39 47 01 Fax : 05 55 39 47 01

Du vendredi 18 septembre 2009 à 15H00  
au dimanche 20 septembre 2009 à 17H00  
Locaux Fabrègue Duo  
bd Marcel Roux - SAINT-YRIEIX  
Tél : 05 55 08 34 96

### **Organisateur technique**

ASA SAINT-MARTIAL  
Président : Laurent MAZAUD  
28 rue de Villefélix - 87270 COUZEIX

#### **1.1 - Officiels**

**Observateur F.F.S.A.** Serge PAILLE

#### **Collège des Commissaires Sportifs**

Président Gilles GUILLIER  
Membres Gérard BERTRAND  
Jean Michel FILLOUX  
Secrétaire Guylaine PAGE-GUILLIER

#### **Direction de Course**

Directeur de Course Pierre BOÏ  
Directeur Adjoint Jannick DAUDIGNE  
Adjoints à la DC Joseph LORRE  
Patrick ORILLAC

Délégués E.S.

Roger DESMOULINS  
Jean Luc ROGER  
Jean Paul BONNAUD  
Serge FAUVEL  
Alain BONNAUD

Délégué voiture tricolore

Bernard CONDEMINE

#### **Commissaires Techniques**

Responsable

Patrick GROS  
Jean Claude BRIGAUD  
Vincent DARLAVOIX  
Cédric DAURAT  
André SIMONNEAU  
J Christophe SKRZYPEZYK  
Sébastien VERRON

#### **Commissaires Sportifs Chargés des Relations avec les Concurrents**

Georges LEMMENS  
Catherine CONDEMINE

#### **Commissaires Sportifs**

-publicités  
-parcs Saint-Yrieix  
-parcs regroupement  
-parcs assistance

Hubert MILLET LAGE  
Roland LAVERGNE  
Claudie SIALELLI  
Michel BLANC

#### **Juges de Fait**

Jean Michel BRIAT  
Jean François GARGUELLE

#### **Médecin Chef**

Christine LESPIAUCQ

#### **Chronométrateurs**

Karine LAUNAY  
Colette DELMOND  
M Louise JARRAUD  
Jacques PERRAUDEAU  
J Christophe PIERRE

**Vérifications Administratives** Brigitte LAROULANDIE

#### **Responsables des ES**

Cyrille BENEZET  
Julien BONNETAUD  
Alain BONNAUD  
Hubert MILLET LAGE

#### **Sécurité des ES**

Henri BONNAT (équipe 1)  
Gérard TEXIER (équipe 2)

#### **Délégué autorités**

Laurent MAZAUD

#### **Commissaire Général**

Michel LAROULANDIE

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont considérés réglementairement comme Juges de Fait.

#### **Chargé des relations avec la presse**

Serge DUQUESNOY

#### **Classements informatiques**

Jean Luc COUSSEAU

#### **Couverture Radio**

L.V.M.C.

#### **Responsable Commissaires et matériels**

Alain BONNAUD

#### **Commissaires de route**

avec la participation des commissaires de l'ASA SAINT-MARTIAL, du Comité Régional Limousin et des Comités Régionaux limitrophes.

## Tableau d'affichage officiel

Pendant toute la durée du rallye :  
PC Course : Locaux Fabrègue Duo  
bd Marcel Roux - Saint Yrieix

## Tableaux d'affichage pour information

Parc fermé et regroupement : Saint-Yrieix  
Parc de regroupement : Lanouaille

### 1.2 - Eligibilité

Le 8<sup>e</sup> RALLYE du PAYS de SAINT-YRIEIX compte pour :  
- La Coupe de France des Rallyes 2009 1<sup>ère</sup> Division (coeff 5)  
- Le Citroën Racing Trophy  
- Le Championnat du Comité Régional Automobile Limousin

### 1.3 - Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le samedi 19 septembre 2009 :

- Vérifications administratives : de 08h00 à 11h15  
Centre Culturel JP Fabrègue à St-Yrieix
- Vérifications techniques : de 08h15 à 11h30  
Parking Centre Culturel à St-Yrieix
- L'entrée en Parc Fermé de départ se fera après les vérifications techniques. Un carnet de bord spécifique pour rejoindre ce parc sera remis aux vérifications administratives.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Garage DUBOIS  
avenue de Coussac - 87500 Saint Yrieix la Perche  
Taux horaire de la main d'œuvre : 41 € TTC

## Article 2 - ASSURANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

## Article 3 - CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1 - Demande d'engagement - InSCRIPTION

**3.1.5** - Toute personne qui désire participer au 8<sup>e</sup> RALLYE du PAYS de SAINT-YRIEIX doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 7 septembre 2009 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

**3.1.10** - Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

**3.1.11.1** - Les droits d'engagements sont fixés :

- Avec publicité facultative des organisateurs : ..... 470 €<sup>(x)</sup>
- Sans la publicité facultative des organisateurs : ..... 940 €

<sup>(x)</sup> Droits d'engagements réduit à 370 € pour un équipage complet licencié à l'ASA Saint-Martial et à 450 € pour le Citroën Racing Trophy.

Conditions particulières pour les concurrents, hors Comité Régional du Limousin, résidants à plus de 200 km de Saint-Yrieix (voire bulletin d'engagement).

**3.1.12** - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements. Les demandes incomplètes seront placées en liste d'attente jusqu'à régularisation. Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier, fax, mail) et seront remboursés conformément à la réglementation générale FFSA 2009.

### 3.2 - Equipages

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

### 3.3 - Ordre des départs

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

## Article 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1 - Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes 2009

### 4.3 - Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Le stationnement et l'assistance des voitures sont **strictement interdits** en dehors des zones autorisées indiquées au carnet d'itinéraire.

#### 4.3.2.3 - Parcs d'assistance

Dans chaque parc d'assistance les concurrents doivent obligatoirement :

- tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La bonne observation de ces obligations sera contrôlée par les juges de faits.

## Article 5 - PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du « Rallye du Pays de Saint-Yrieix » devra être autorisée par les organisateurs.

## Article 6 - SITES et INFRASTRUCTURES

### 6.1 - Description

Le 8<sup>e</sup> RALLYE du PAYS de SAINT YRIEIX représente un parcours de 331,28 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections et comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur de 144,59 km (44%).

Les épreuves spéciales sont :

#### 1<sup>ère</sup> étape

- ES 1-3 ..... COUSSAC .....18,83 km
- ES 2-4 ..... PONT LAVEYRAT .....10,35 km
- ES 5 ..... SAINT-YRIEIX .....5,41 km

#### 2<sup>ème</sup> étape

- ES 6-8-10... LANOUILLE.....14,90 km
- ES 7-9-11 ... LE CHALARD-ST YRIEIX.....12,04 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

### 6.2 - Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Le carnet d'itinéraire sera à disposition des concurrents régulièrement engagés à compter du samedi 12 septembre

2009 à l'adresse indiquée sur l'accusé de réception de l'engagement.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du code de la route.

### 3 passages maximum de reconnaissance.

Nous vous informons que les jours du rallye, les « cordes » pourront être matérialisées par de la rubalise, du treillis ou des piquets selon les cas.

**6.2.4 - Sanctions** Il sera remis à chaque équipage une fiche de reconnaissance avec le carnet d'itinéraire. En l'absence de contrôleur, le concurrent remplira lui même, au crayon à bille, ses heures de passage.

Les équipages en reconnaissance ont l'obligation de s'arrêter à tous les contrôles de l'organisation. Le refus de s'arrêter sera pénalisé comme une infraction aux règles de reconnaissances.

Reconnaissance en dehors des jours et horaires autorisés ou non respect du nombre de passage : départ refusé, amende identique à la valeur de l'engagement et demande de sanction à la FFSA.

#### Autres infractions :

-1<sup>ère</sup> infraction : 1' ou 3', ou départ refusé selon gravité et/ou amende du montant de l'engagement.

-2<sup>ème</sup> infraction : départ refusé, amende identique à la valeur de l'engagement et demande de sanction à la FFSA.

Les pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur 1<sup>ère</sup> réunion.

#### **Les reconnaissances sont autorisées :**

-Samedi 12 et dimanche 13 septembre 2009  
de 9H00 à 11H30 et 14H00 à 19H00 ( 21H30 ES St-Yrieix)  
-Jeudi 17 septembre et vendredi 18 septembre 2009  
de 9H00 à 12H00, 14H00 à 17H00  
et 17H30 à 19H00 ( 21H30 ES St-Yrieix)

**La fiche concurrent de contrôle des reconnaissance sera obligatoirement rendue aux vérifications administratives.**

## Article 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1 - Départ

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

### 7.2 - Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11 -Les signes distinctifs sont :

- Relations Concurrents : blouson beige « Relations Conc<sup>t</sup>. »
- Directeurs de Course : chasuble bleue « Direc<sup>t</sup> de Course »
- Chronomètres : chasuble verte « Chronométrateur »
- Chefs de poste : chasuble jaune « Chef de Poste »
- Commissaires : chasuble jaune

### 7.3 - Contrôles de Passage (CP) , Contrôles Horaires (CH) , Mise hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

### 7.4 - Contrôle de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

### 7.5 - Epreuves Spéciales (ES)

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

**7.5.17.1** -Tout concurrent qui abandonne (sur le routier ou sur une ES) a l'obligation de prévenir immédiatement la direction de course. Tout autre incident ou accident doit également être signalé. Le numéro de téléphone sera inscrit dans le briefing écrit remis aux concurrents lors des vérifications administratives.

**7.5.17.2** -Une « croix rouge » et un signe « OK » vert seront distribués aux équipages qui devront impérativement, pour des raisons de sécurité, les placer à portée de mains.

En cas de panne ou d'accident dont les conséquences n'entraînent pas une intervention médicale immédiate, le signe « OK » vert doit être clairement montré aux trois voitures suivantes minimum. Dans le cas contraire, c'est la « croix rouge » qui devra être présentée.

**7.5.17.3** -Les dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire. Toute autre intervention sera à la charge du concurrent demandeur.

### 7.6 - Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

## Article 8 - PENALITES , RECLAMATIONS , APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

## Article 9 - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

## Article 10 - PRIX

Les prix se répartissent comme suit selon le classement général final et sont cumulables.

### Classement Général

1 <sup>er</sup> .....	900 €
2 <sup>ème</sup> .....	600 €
3 <sup>ème</sup> .....	350 €

### Classement Groupe

1 <sup>er</sup> .....	400 €	(réduit de 50% si - de 4 partants)
2 <sup>ème</sup> .....	250 €	(de 5 à 10 partants)
3 <sup>ème</sup> .....	150 €	(plus de 10 partants)

### Classement Classe

1 <sup>er</sup> .....	470 €	(jusqu'à 4 partants) (réduit de 50% si - de 3 partants)
2 <sup>ème</sup> .....	250 €	(de 5 à 10 partants)
3 <sup>ème</sup> .....	150 €	(plus de 10 partants)

### Classement Équipage Féminin

1 <sup>er</sup> .....	250 €	(si 2 partantes et plus)
-----------------------	-------	--------------------------

**Coupes :** des coupes récompenseront :

- Les trois premiers scratch
  - Les vainqueurs de groupe
  - Les vainqueurs de classe
  - Le 1<sup>er</sup> équipage féminin
  - 5 commissaires de route
- Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le dimanche 20 septembre 2009 à 17H30 au Parc du Mas à Saint Yrieix.

Une tenue correcte est exigée.